

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mardi douze novembre à dix-sept heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : 06 novembre 2019

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire				
M.	PELAGE	Maurice	1 ^{er} adjoint	Mme	BOLO	Valérie	Conseillère municipale
Mme	LOGOLOGOFOLAU	Ana	2 ^{ème} adjoint	Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale
Mme	POANIEWA	Pascale	4 ^{ème} adjoint	M.	PATIES	Frédéric	Conseiller municipal
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	5 ^{ème} adjoint	M.	PERRIN	Florent	Conseiller municipal
M.	SAKOU MORY	Claude	7 ^{ème} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme	VERGER	Claudine	8 ^{ème} adjoint	Mme	RIVIERE	Monique	Conseillère municipale
M.	GUEPY	Guy	9 ^{ème} adjoint	M.	AUSU	Paul	Conseiller municipal
Mme	FROGIER	Vaea	10 ^{ème} adjoint	Mme	FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale
M.	RAVUT	Alain	Conseiller municipal	M.	SAM	Léonard	Conseiller municipal
M.	ESPOSITO	Armand	Conseiller municipal	M.	LAUBREAUX	Patrick	Conseiller municipal
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	Conseillère municipale	M.	BOANO	Jean-Irénée	Conseiller municipal

Représentés :

M. Bernard DELADRIERE (procuration donnée à M. Maurice PELAGE)
 Mme Marie-Hélène KATÉ (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)
 Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)
 M. Olivier BERTHELOT (procuration donnée à M. Frédéric PATIES)
 M. Philippe MARTIN (procuration donnée à Mme Marie-Thérèse TU)
 Mme Francesca PAAGALUA (procuration donnée à Mme Monique RIVIERE)
 Mme Lindsay AMOSALA (procuration donnée à M. Florent PERRIN)

Excusé :

M. Pierre-Henry CHARLES

Absents :

Mme Monique JANDOT
 Mme Hélène MALAVAL
 Mme Célestine VILI
 M. Romuald PIDJOT

formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	23
Nombre de votants	:	30

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17 heures 00.

Mme Ana LOGOLOGOFOLAU est désignée Secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 122/19/XI

APPROUVANT LE RAPPORT ÉCRIT
RELATIF A LA SOCIETE ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE DE TINA,
POUR L'EXERCICE 2018

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 12 novembre 2019,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,
Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,
Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
Vu l'ordonnance n°2009-1530 du 10 décembre 2009 modifiant l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales relatif aux sociétés d'économie mixte locales,
Vu la note explicative de synthèse n° 98/2019 du 06 novembre 2019,
Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 28 octobre 2019, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Est approuvé le rapport écrit relatif à la société anonyme d'économie mixte de Tina, pour l'exercice 2018.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

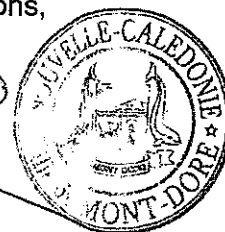
Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise à Madame la Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

Le Maire certifie que le présent acte
ayant été transmis le 14 NOV. 2019
au Commissaire Délégué
et notifié le
et/ou publié le 14 NOV. 2019
est exécutoire de plein droit

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 12 NOVEMBRE 2019

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,
Le Maire,

Eddie LECOURIEUX
Eddie LECOURIEUX



Pour ampliation
le Chef du Service des
Affaires Générales

Eric KEM-SENG
Eric KEM-SENG

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 NOV. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ